

**PROCES-VERBAL**  
**COMITE DIRECTEUR NATIONAL N° 472**  
**MARSEILLE, les 8, 9 et 10 février 2019**

# RESOLUTIONS

*Document approuvé le 10 février 2019*

*Classification du document : public*

**Réunion vendredi 8 février 2019 – 17h00-20h00 - Comité Directeur National Restreint**

**Présents :**

BLANCHARD Jean-Louis – CARON Hélène – CELLI Caroline – COSSON Valérie - CURE Anne Edith – DI MEGLIO Frédéric – DINDINAUD Jean Louis – DUNAC Pierre – GAUCHET Sylvie – GRANDJEAN Sébastien – LAMBINET Michel – MARTIN Claude – MASSEL Marielle – VRIJENS Jo - ZIANE Myriam

**Absente et excusée :** ALLEGRE Sébastien - DELCAUSSE Chantal – FURNE Myriam - LIZERO François – MAIRE Olivier – MARC Pascal – MERLO Francis – SAVOUREY Patrick

**Assistaient également :**

Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Alain DELMAS	Chargé de missions
Sophie MAES	Secrétaire de séance
Richard THOMAS	DTN

**1 – Point du Président (JL. Blanchard) :**

- **Dossier Olympique :** Point sur le dossier. Le comité international d'organisation des Jeux Olympiques 2024 reçoit les fédérations internationales reconnues par le CIO qui portent un projet pour intégrer une discipline dite « additionnelle » au programme des JO. Une rencontre a eu lieu avec la CMAS et le comité d'organisation ainsi que des athlètes de l'apnée. Le choix stratégique de la CMAS, partagé par la FFESSM, s'est porté sur l'apnée en eau libre cette discipline étant en phase avec la « vision de Paris 2024 » : sport de nature (enjeu de l'eau), sport « nouveau » et spectaculaire, parité... La « concurrence » est extrêmement rude avec plus de 20 demandes de fédérations internationales dont des disciplines qui seront en démonstration aux JO de Tokyo en 2020 (escalade, surf...). Le choix du comité d'organisation sera dévoilé fin mars puis transmis au CIO pour décision définitive en décembre 2020.

- **Travail au Ministère des sports :** Travail sur le Code du sport. Filière pro : de nouveaux travaux sont annoncés.

- **Nouvelle gouvernance du sport :** Transfert de compétences vers l'Agence Nationale du Sport. Projet d'évolution des gouvernances de certaines fédérations. L'Agence Nationale du Sport *pourrait* mettre les fédérations nationales en position d'arbitres de l'attribution de l'ex CNDS pour 2020 au plan local. Difficulté de ce montage.

**2 – Point du Secrétaire Général et points administratifs (S. Grandjean) :**

- AG 2020 à Aix les Bains, dates à venir.

- Dates de représentations des membres du CDN lors des manifestations nationales : Point.

- Magasine Vidéo « Esprit Bleu – Découverte de la Plongée en Apnée diffusé dimanche 20 janvier sur France Ô : c'est là une parfaite réussite médiatique (Cf. site Ffessm).

- Apnée 2024 point.

- Visite de Décathlon en Belgique (Fosse TODI) ; faisant suite à la signature du partenariat entre la fédération et Subéa by Décathlon. Nous avons répondu présents à l'invitation de Subéa pour assister à son rendez-vous annuel avec ses ambassadeurs rayon *plongée*. Les termes du contrat ont ainsi pu être présentés aux ambassadeurs et du côté de la fédération, un courrier va être adressé à tous nos OD.

- Date des prochains rendez-vous :

- CDN de Juin : 31 mai au 2 juin en présence des Présidents de commissions.
- CDN d'octobre : 11 et 12 octobre 2019 en présence des Présidents de commissions et régions.
- Assises Nationales de la FFESSM : 12 et 13 octobre 2019.
- CDN de février 2020 : 7, 8 et 9 février 2020 en présence des Présidents de régions.

### 3 – Adoption ordre du jour Assemblée Générale :

#### **3 points particuliers :**

- **Texte de la résolution visant la procédure de remplacement du CAC :** Par résolution N° 18/09, le Comité Directeur National réuni les 5 et 6 octobre 2018 à Marseille, a pris acte de la démission du cabinet HORIZON'S dont le siège social se situe à PERPIGNAN (66100), Tecnosud, 133 Avenue Alfred Kastler, de ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire, et de Madame Sophie LLENSE-COILLE domiciliée à PERPIGNAN (66100), Tecnosud, 133 Avenue Alfred Kastler, de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléante, et décide de nommer en remplacement des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant démissionnaires :

- Le cabinet JC BRUN CONSEIL, dont le siège social se situe à PERPIGNAN (66100), Tecnosud 2, 940 Avenue Eole, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ET :
- Monsieur Christophe CUBAYNES domicilié à PERPIGNAN (66100) Tecnosud, 607 rue Félix Trombe, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

Ce, pour la durée du mandat restant à courir des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant démissionnaires.

Cette résolution du Comité Directeur National doit être soumise dans les mêmes termes à l'approbation de l'Assemblée Générale de la Ffessm réunie en congrès annuel les 30 et 31 mars 2019 à Brest ; **laquelle approbation fait l'objet de la présente résolution.**

- **Texte de la résolution visant la réforme du droit français en matière de lutte contre le dopage :** Après avis du Président de la Commission Juridique Nationale (CJN), dans le cadre de l'application de la réforme du droit français en matière de lutte contre le dopage, notamment dans l'attente de la publication du décret d'application de la loi du 26 mars 2018 ainsi que de l'ordonnance N° 2018-1178 du 19/12/2018 relative « *aux mesures relevant du domaine de la loi nécessaires pour parfaire la transposition en droit interne des principes du Code mondial antidopage* », l'Assemblée Générale de la Ffessm, réunie en congrès annuel les 30 et 31 mars 2019 à Brest, décide de donner mandat à un groupe de travail sous l'autorité du Pdt de la CJN et constitué du Secrétaire Général de la Ffessm, du Directeur Technique National, du Médecin Fédéral National et du Directeur de la fédération pour prendre toutes mesures rendues nécessaires en vue de répondre aux obligations éventuellement nées de cette publication, lesquelles mesures étant portées à l'Ordre du Jour de l'AG convoquée en 2020 pour décision *in fine*.

### 4 – Projet Assises nationales de la fédération et Conseil des Régions en 2019 :

Les Assises de l'Outre-Mer seront organisées le vendredi de l'AG à 14 h. Avec la présence de Mme CLAIREAUX, Maire de St Pierre et Miquelon.

Conseil des régions à l'AG le samedi après-midi.

Les Assises Nationales auront lieu en même temps que le CDN du mois d'octobre, samedi 12 (Après-Midi) et dimanche 13 (matin) :

#### **Résolution 19/001 :**

**Vote : Assises nationales des OD.**

**Contre : 0          Abstention : 0**

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

### 5 – Développement Durable – Label écosub :

Les demandes de labellisation écosub (pour approbation) :

4 candidatures : 3 candidatures retenues. 1 candidature doit être travaillée.

- SCA Rederis Plongée (Banyuls sur mer)
- SCA Aquablue Plongée (Banyuls sur mer)
- ASPTT Grand Lyon.

Renouvellement : club Mask en Corse.

#### **Résolution 19/002 :**

**Vote : Labellisations.**

**Contre : 0          Abstention : 0**

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

### 6 – Point d'étape concernant la refonte du site internet :

- **Site Général :**

**Situation du projet :** ajustements et démarrage de l'intégration de contenus côté FFESSM, avec l'aide d'une prestation externalisée.

**Prochaines étapes :** Mise en production prévue pour juin 2019.

- **Sites des commissions :**

**Situation du projet :** Paramétrage des sites pilotes, réalisation de la formation des référents et intégration de contenus en cours.

**Prochaines étapes :** Intégration de contenus et planification à réaliser pour l'intégration des autres commissions.

- **Ecosub :** sera opérationnel avec le lancement du site.
- **Carnet de plongée en ligne :**

**Situation du projet :** Livraison d'un module de démonstration, développement en cours de la V1.

**Prochaines étapes :** Finalisation de la V1, campagne de référencement des sites de plongée, campagne de référencement des SCA sur les sites de plongée, campagne d'enregistrement des Tampons moniteurs, définition de la V2 avec les modules experts bio et scaphandre et définition du format économique et conditions d'utilisation.

Mise en place à la rentrée 2019.

## **7 – Prospectives 2019 – Mail obligatoire, Licence semi-dématérialisée et CACI scannable :**

En parallèle d'un travail d'allègement de la saisie, rendre obligatoire la case mail pour l'inscription aux outils numériques fédéraux et à l'enregistrement de la prise de licence.

En septembre, la licence format carte plastique sera disponible sans référence ni à l'année, ni à une période de validité. C'est le flash code qui informera de cette validité ainsi que de la nature de l'assurance. Les années suivantes, seuls les nouveaux licenciés recevront une licence format carte plastique.

Donner la possibilité au licencié de scanner son CACI à partir de son espace.

Discussion.

### **Résolution 19/002 :**

**Vote :** Champs mail obligatoire pour l'enregistrement de la licence et pour l'inscription aux outils numériques.

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

### **Résolution 19/004 :**

**Vote :** Licence sans durée de validité, support *plastique* (réédition possible quand nécessaire) à partir de septembre 2019.

Contre : 1      Abstention : 0

**Vote : Adopté à la majorité des exprimés**

### **Résolution 19/005 :**

**Vote :** CACI téléchargeable.

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

Mise en place à la rentrée 2019.

## **8 – Augmentation de la ristourne pour les CODEP :**

Chaque année et à compter de l'exercice 2018, en complément de la ristourne sur licence existante pour les départements, une ristourne complémentaire pourra être accordée en fonction du résultat de l'exercice. Pour l'exercice 2018 une enveloppe oscillant de 100 000 € et 120 000 €, selon le résultat définitif à la clôture, sera à répartir pour les CODEP. Cette somme est fixée annuellement par le trésorier.

Nous avons dans les profils des CODEP 4 familles ; entre 0 et 500 licences, entre 500 et 1000 licences entre 1000 et 3000 licences et au-dessus de 3000 licences. Les ristournes, calculées selon le nombre de licences, se cumuleront par tranche selon les éléments précédant, sans que le budget total alloué ne puisse dépasser le cadrage proposé par le trésorier général.

### **Résolution 19/006 :**

**Vote :** augmentation de la ristourne.

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

- Ristournes pour les territoires sans comité comme Mayotte : Il faut rappeler à ces clubs qu'une aide existe déjà sur la base de dossiers montés et envoyés à la fédération.

## **9 – Adhésion groupée COSMOS (sans surcoût) pour les OD et les Sca :**

Un nouveau décompte de la représentativité syndicale aura lieu au sein de la Branche *Sport* au 31/12/2019.

Le CoSMos se mobilise pour conforter les 95 % qu'il représente actuellement.

Explications de la nouvelle grille tarifaire.

La FFESSM règle une adhésion groupée pour les SCA et les OD.

#### **10 – Adoption définitive du Règlement Médical Fédéral :**

Conformément aux statuts, le règlement médical doit être approuvé par le Comité Directeur National et ce, après toute modification.

**Résolution 19/007 :**

**Vote : Règlement Médical Fédéral.**

**Contre : 0      Abstention : 0**

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

#### **11 – Féminisation :**

4 objectifs pour 2019 :

- Créer un espace féminisation sur le nouveau site.
- Diffuser une newsletter pour la journée de la femme.
- Répondre aux sollicitations des instances.
- Répondre aux sollicitations des membres et des OD.

#### **12 – Point sur le dossier Sirène et Triton :**

Il faut souligner la présence remarquable des sirènes et Tritons au Salon, ainsi que l'augmentation du nombre d'initiatives locales. Article dans Subaqua en Mai juin.

Il faudrait se rapprocher des équipementiers pour qu'ils entrent en contact avec des clubs existants ou potentiels.

#### **13 – Info : Interdiction pour l'Académie de Nice de la plongée s/m en milieu scolaire :**

Information du Président de la Région Sud, Fred Di Meglio : Interdiction de l'Académie de Nice sur toutes les activités de pleine nature en particulier la plongée sous-marine en milieu scolaire et le surf des neiges. Un courrier a été envoyé au Recteur. Pas de réponse de sa part. En attente de retours par l'intermédiaire de la Direction Régionale des Sports.

Un courrier sera fait par le Président de la fédération.

#### **14 – Projet Championnat Monde Apnée en eau libre 2020 :**

La CMAS a entériné notre dossier de candidature pour l'organisation des Championnats du Monde en 2020. Reste à préciser la date exacte fin septembre début octobre 2020 avec la collectivité d'accueil, Villefranche sur Mer (06). À signaler que l'organisation par le NUC (Nice Université club) avec l'aide du CIPA (centre international de plongée en apnée de Nice) d'une compétition mondiale AIDA d'apnée en eau libre sur le même site en septembre 2019 créée du « trouble » et induit un travail de clarification notamment auprès des élus des collectivités qui sont impliquées dans l'organisation de ce championnat. Discussion.

#### **15 – Calendrier manifestations sportives internationales organisées par la FFESSM :**

Politique de la fédération sur la réception de compétitions internationales sur le territoire français.

En 2020, nous aurons le championnat du monde d'Apnée et une Coupe du monde de Tir sur Cible. En revanche, pas d'autres championnats internationaux.

En l'absence de candidature pour l'organisation du Championnat d'Europe d'apnée piscine en juin 2019 (forfait de la Russie), il est proposé de réaliser une étude de faisabilité pour qu'une solution de « réchappe » soit engagée avec le club de Besançon et le Comité régional de Bourgogne Franche Comté pour accueillir cet événement à Besançon étant précisé que l'engagement financier se réduira exclusivement à l'organisation sportive (non gestion de l'hébergement des délégations étrangères) et que celui-ci n'impactera pas le budget fédéral au-delà de l'enveloppe initialement prévue pour le déplacement de l'équipe de France à Moscou.

À signaler que la ville de Besançon a d'ores et déjà fait savoir qu'elle mettrait à disposition gracieusement une piscine pour accueillir cette manifestation du 5 au 10 juin 2019.

\*\*\*\*\*

**Présents :**

BLANCHARD Jean-Louis – CARON Hélène – CELLI Caroline – COSSON Valérie - CURE Anne Edith – DI MEGLIO Frédéric – DINDINAUD Jean Louis – DUNAC Pierre – GAUCHET Sylvie – GRANDJEAN Sébastien – LAMBINET Michel – MARTIN Claude – MASSEL Marielle – VRIJENS Jo - ZIANE Myriam

**Absente et excusée :** ALLEGRE Sébastien - DELCAUSSE Chantal – FURNE Myriam - LIZERO François – MAIRE Olivier – MARC Pascal – MERLO Francis – SAVOUREY Patrick

**Assistaient également :**

Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Alain DELMAS	Chargé de missions
Sophie MAES	Secrétaire de séance
Richard THOMAS	DTN
Carl WILLEM	Médecin coordinateur

**1 – Retour sur le concours Féminisation :**

27 dossiers dont un non éligible. Peu de retour. Bien équilibré. 2 catégories 8/12 ans et 13/16 ans. Sur les 13/16 ans, il n'y a eu que 5 candidatures. Article dans Subaqua.

**2 – Rapports des commissions :**

**\* Apnée :**

- Souhait des Commissions Apnée et Pêche sous-marine de voir leurs moniteurs valider indifféremment les modules spécifiques des RIFA Apnée et Pêche (déjà inscrit dans le RIFA Apnée).

**Résolution 19/008 :**

**Vote :**

**Contre : 0      Abstention : 0**

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

- Modification du fonctionnement des collèges des Instructeurs et des Juges Fédéraux 2ème degré.

Discussion sur ce sujet. Problème de hiérarchisation des textes.

RAPPEL : Une commission ne peut pas avoir de règlement intérieur mais un règlement de fonctionnement.

Proposition à la commission de modifier leur fonctionnement ->

***Renvoi de la question, demande de complément au Président Thierry BERTRAND.***

***Les règlements de fonctionnement de chacun des collèges doivent être soumis au CDN.***

- Possibilité de lancer une demande de Financement participatif pour l'équipe de France d'apnée.

Un groupe de travail est constitué pour proposer une organisation et un cadre de fonctionnement ; Pierre Dunac, Jean-Marc Broner, Richard Thomas. -> voir résolution 19/020

- Acceptation du Règlement *compétition Eaux Libres*.

**Résolution 19/09 :**

**Vote :**

**Contre : 0      Abstention : 0**

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

**Résolution 19/010 :**

**Vote : Rapport**

**Contre : 0      Abstention : 0**

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

**\* Archéologie :**

Pas de question.

**Résolution 19/0011 :**

**Vote : Rapport**

**Contre : 0      Abstention : 0**

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

**\* Photo vidéo :**

- Proposition de nomination de Thierry Coadou en qualité Instructeur National photo.

**Résolution 19/0012 :**

Vote :

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

- Proposition de modification du niveau d'apnée et des qualifications de PA requis pour les formations photo et vidéo.

**Résolution 19/0013 :**

Vote :

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

- Proposition de la composition des équipes de France 2019.

A voir avec le Président et le DTN.

**Résolution 19/0014 :**

Vote : Rapport

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

**\* Environnement Biologie :**

- Nomination de Patrick Giraudeau comme Instructeur National Biologie proposée au CDN.

**Résolution 19/0015 :**

Vote :

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

- Pour 2019, regroupement de la réunion annuelle de la CNEBS et séminaire des présidents de CREBS (présidents de CREBS et équipe d'animation) : **demande d'accès à la salle de la FFESSM à Marseille du samedi 19 octobre AM au mardi 22 octobre midi. (Rappel : sous réserve de fin de travaux)**

- Séminaire de formation des Instructeurs : **demande d'accès à la salle de la FFESSM à Marseille pour le samedi 16 novembre AM et dimanche 17 novembre matin. (Rappel : sous réserve de fin de travaux)**

Le CDN décide de ne pas mettre à disposition la grande salle du Conseil pour le moment. Mise à disposition de la petite salle après travaux de mise en conformité et d'autonomie.

**Résolution 19/0016 :**

Vote : Accès à la petite salle de réunion.

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

- Maquette pour une plaquette des signes bio à disposition de la FFESSM pour une impression (1000 environ) puis une vente à la boutique fédérale ; très forte demande au Salon de la plongée.

Cette question sera vue avec le Trésorier et le service communication.

- Les HS#1 Subaqua en anglais et en espagnol sont à la disposition de la FFESSM. Confirmation pour la version en langue anglaise et demande pour la version en espagnol.

**Résolution 19/0017 :**

Vote : Accord pour la version anglaise, la version espagnole sera envisagée sous réserve des résultats de la version anglaise.

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

Peut-on imaginer une vente en ligne ouverte à l'international pour éviter du stockage et des frais d'envoi ?

Question reportée pour plus de précisions.

**Résolution 19/018 :**

Vote : Rapport

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

### \* Médicale :

#### **SITUATION DE STATU QUO**

Compte tenu de la situation évoquée lors du CDN de juin et en accord avec la résolution 18/083, les rapports de juin, octobre et février de la CMPN ne peuvent être globalement adoptés en l'état.

Demande de soutien moral au projet de PHRC piloté par le Dr Carola (oncologue médicale) et le Dr Loriguet (CCA oncologue) « *Plongée et résilience* » : la fédération ne soutiendra moralement ce projet que si le Comité d'éthique et l'ARS valident l'aspect scientifique de cette recherche.

#### **Résolution 19/019 :**

Vote :

Contre : 0          Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

### **Rappel pour toutes les commissions : Financement participatif**

Le Comité Directeur National souligne l'intérêt des initiatives et recherches locales ou spécialisées en matière de projets de financement participatif.

Cependant, le Comité Directeur National rappelle que tout contrat ne peut être signé que par les personnes morales possédant la capacité juridique à le faire, à savoir le Comité Directeur National représenté par son Président ou son représentant dûment mandaté à cet effet.

A défaut de délégation écrite, les personnes physiques prennent le risque d'engager leur responsabilité personnelle dans la mesure où elles n'ont pas la capacité à engager la fédération, ni en leur nom, ni au nom d'une éventuelle Commission fédérale.

Sensible aux incidences diverses de ce type de contrat de financement (choix national de partenariats, images, charte etc...) le Comité Directeur National décide de créer un groupe de travail (constitué de Pierre Dunac, le Dtn et le Directeur de la Fédération) dont l'objet est de préparer une méthodologie au service de ce genre de démarche.

Ce groupe devra présenter une première version de son travail lors du CDN du 29 mars.

#### **Résolution 19/020 :**

Vote :

Contre : 0          Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

### \* Nage avec Palmes :

- Fit'palmes : Demande au CDN pour intégration de cette activité dérivée de la nage avec palmes au projet fédéral Sport Santé / Sport Bien-Être. Demande d'ouverture de la formation des formateurs. On enlève le fait qu'il faut être initiateur NAP pour la formation Fit'palmes mais uniquement initiateur. Il faudrait en faire un outil transversal propre à chaque commission.

Nous comprenons le souhait d'ouvrir cette activité aux autres commissions nationales sous réserve que ces commissions incluent cette capacité.

#### **Résolution 19/021 :**

Vote :

Contre : 0          Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

#### **Résolution 19/022 :**

Vote : Rapport

Contre : 0          Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

### \* Nage en Eau Vive :

#### **Règlement Formation**

Adoption des modifications suivantes :

- Prérrogatives Niveau 3. Page 16
- Initiateur Entraîneur allègement du cursus Formation pour les cadres NAP & Technique. Pages 23 & 25
- MEF1 allègement du cursus Formation pour les cadres NAP & Technique. Pages 27 & 28.
- MEF2 Pages 30 & 31
  - Suppression de la qualification ANTEOR.
  - Ajout de la formation des formateurs d'Escort dans les Prérrogatives

- Attestation de RIFANEV Pages 36 & 37
  - Ajout « être titulaire du Niveau 1 » dans les conditions de candidature.
  - Ajout « sur des rivières de casse III & IV maximum » dans validation et délivrance des compétences.
- JUGE FÉDÉRAL 2<sup>ÈME</sup> DEGRÉ Pages 41 & 42
  - Intégration de la formation des escortes.
  - Modification condition de candidature.
  - Modification du jury.

Les formations d'escortes sont des formations spécifiques. Il faudrait voir l'ensemble des commissions sportives pour l'intégration de cette formation. Ça sera le même module pour tout le monde.

**Résolution 19/023 :**

Vote : validation du règlement de formation hormis la phrase en rapport avec la formation d'escortes.

Contre : 0 Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

**Résolution 19/024 :**

Vote : Rapport

Contre : 0 Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

**\* Pêche sous marine :**

- Souhait des commissions Apnée et Pêche sous-marine de voir leurs moniteurs valider indifféremment les modules spécifiques des RIFA Apnée et Pêche SM : déjà voté.

- Mise en place informatique des cartes d'instructeurs nationaux : question reportée au prochain CDN.

**Résolution 19/025 :**

Vote : Rapport

Contre : 0 Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

**\* Technique :**

**- Nomination INS :**

Lors de la réunion administrative de novembre 2018 le collège des instructeurs nationaux a attribué les 5 postes acceptés par le CDN aux personnes suivantes :

- ALLEGRE Sébastien (Nouvelle Aquitaine)
- GOURDET Sébastien (PACA)
- TRAMOY Fabien (IDF)
- VAUTEY Alexandre (AURA)
- VERDIER Cédric (Occitanie)

La CTN propose ces 5 personnes au titre d'instructeur national stagiaire.

**Résolution 19/026 :**

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

**- Nomination IN :**

Suite au constat de fin de cursus avec Avis favorable, la CTN propose à la nomination au titre d'instructeur national :

- Anne CORBET (BPL) avec le numéro 200
- Eric CRAMBES (Réunion) avec le numéro 201

**Résolution 19/027 :**

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

**- Modification du règlement des IN :**

Constat du délégué du collège :

Un nombre important d'instructeurs ne répond pas à l'exigence réglementaire d'une présence obligatoire à un séminaire tous les deux ans.

Considérant que ce fait ne relève pas d'une mauvaise volonté des protagonistes mais d'une contrainte trop lourde et afin d'éviter une mise en position d'inactivité d'un nombre conséquent d'instructeurs qui serait préjudiciable au bon fonctionnement des formations MF2, le délégué propose la modification suivante du RI : Remplacement de l'obligation de participation à un séminaire tous les deux ans par « participation à un séminaire, une réunion ordinaire ou une réunion administrative tous les deux ans » et ce pour les IN et les INE.

**Résolution 19/028 :**

**Vote : Modification du règlement interne.**

Contre : 0 Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

- Il est demandé dans le cursus de faire un mémoire et de publier un article dans Subaqua. Nous demandons au collège de modifier le cursus pour rendre obligatoire la publication dans Subaqua de l'extrait du mémoire. Il y aura ainsi 6 évaluations et non pas 5.

**Résolution 19/029 :**

**Vote : Le CDN demande que l'extrait du mémoire publié dans Subaqua devienne la 6<sup>ème</sup> épreuve.**

Contre : 0 Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

**- Introduction DTMR au MF2 et suppression de la RSE :**

Conformément au souhait du CDN, la CTN propose les dispositions suivantes :

- Pour le « Guide de palanquée » N4, suppression de la RSE et par voie de conséquence suppression du tirage au sort avec l'épreuve « DTMR » (aucune modification dans les coefficients)
- Pour le MF2, suppression de l'épreuve de RSE (actuellement neutralisée) et remplacement par l'épreuve « DTMR » identique à celle du N4 mais exécutée à une profondeur de 35m.

**Résolution 19/030 :**

**Vote :**

Contre : 0 Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

**- Modification des groupes d'épreuves au MF1 :**

Actuellement les épreuves du MF1 sont réparties dans deux groupes, le premier est constitué des trois épreuves de pédagogie et le second de l'épreuve de réglementation + l'intervention sur un plongeur en difficultés. Suite à la remarque d'une CTR, constat est fait que même avec le jeu des coefficients une prestation médiocre peut être compensée par une bonne note dans l'autre épreuve alors qu'elles sont dans des champs de compétences très différents.

Proposition :

Comme au MF2, répartition des épreuves en trois groupes :

- Groupe pédagogie : 3 épreuves
- Groupe Pratique : Intervention sur un plongeur en difficultés
- Groupe théorique : Réglementation

Obligation d'avoir la moyenne à chaque groupe.

**Résolution 19/031 :**

**Vote :**

Contre : 0 Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

**- Validation des cursus plongeurs « air » :**

Les cursus PA12, N1(PE20), N2(PE40+PA20), N3, PE60 et PA40 en version définitive ont été approuvés à l'unanimité par les présidents de CTR. Ils sont fournis en annexe pour une validation par le CDN et mise en ligne immédiate.

Il faut rendre plus attractif les contenus de formation.

Il faudrait refaire les fiches de niveaux.

**Résolution 19/032 :**

**Vote : Précision qu'il s'agit de documents à destination des formateurs. Les documents à destination des plongeurs restent à travailler en collaboration avec la structure communication.**

Le CDN attend la production à l'attention des plongeurs.

Contre : 0 Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

### **Résolution 19/033 :**

Vote : Rapport.

Contre : 0 Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

#### **\* Tir sur cible :**

Médaille fédérale : Le Président de la Ffessm se charge de proposer les médailles pour les Présidents de commissions et régions.

### **Résolution 19/034 :**

Vote : Rapport

Contre : 0 Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

#### **\* Hockey subaquatique :**

Les équipes participantes au championnat du monde sont dans une démarche de recherche de sponsor ou participation des frais incombés à ces championnats à la fois sur la préparation de ceux-ci (stages ; préparation physique ; préparation nutritionnelle.) et sur le déplacement et la nourriture qui restent à leur charge durant ces championnats.

Comment la fédération peut-elle organiser une aide à ces démarches ? Possibilité de crowdfunding et dans quel cadre ?

Question déjà votée (Cf. résolution 19/20).

### **Résolution 19/035 :**

Vote : Rapport

Contre : 0 Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

### **3 – Sport et Santé : avancée du dossier :**

Historique et état des lieux.

Renvoi au dossier spécial « sport santé » rédigé par le Dr Carl WILLEM et publié dans le Subaqua n°282 de janvier février 2019.

L'objectif n°1 est de faire les sports subaquatiques soient intégrés au Médicosport-santé en 2019. Il s'agit d'un dictionnaire à visée médicale des disciplines sportives qui recense les caractéristiques physiques, psychologiques et mentales de chaque discipline sportive ainsi que les conditions de pratique dans le cadre du sport-santé. A ce jour 45 fédérations sportives ont intégré le dispositif. Cet ouvrage initié par la commission médicale du CNOSF.

Les contenus sont accessibles à l'ensemble des professionnels de santé sur le « vidal.fr ».

Chaque discipline sportive est décrite sous forme de fiches organisées par rubriques.

La création d'un dossier sport santé FFESSM est en cours. Étape actuelle : sondage par commission nationale sportive sous forme d'un questionnaire. Dès validation, celui-ci sera transmis au CNOSF.

Les comités régionaux doivent s'investir, idée de journée de formation dans chaque région, pour pouvoir avoir un module de formation.

### **Résolution 19/036 :**

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

### **4 – Point sur la journée nationale sur la Sécurité des Activités Subaquatiques en avril à Nice :**

1<sup>er</sup> Rendez-vous national des activités subaquatiques de la FFESSM, thème : « de la sécurité en pratique quotidienne au concept de sport-santé ».

Le samedi 27 avril 2019 Colloque à l'amphithéâtre Le Galet, poursuite le dimanche 28 avril 2019 avec exercices de prévention des accidents en plongée à la base nautique de Nice sur terre et en mer.

### **5 – Rugby Subaquatique :**

Il n'existe pas de commission spécifique nationale de rugby. Certains présidents de régions seraient intéressés, 6 clubs pratiqueraient déjà cette activité ; le Comité Directeur National en encourage le développement (à suivre)

Demande d'organisation d'un championnat de France avec le Club Stade Toulousain. Ce club est désormais affilié à la FFESSM. En l'absence de délégation du ministère des sports pour développer, organiser, promouvoir cette discipline, il n'est pas possible de délivrer des titres (champion de France, champion régional...) et de procéder aux sélections afférentes dont une équipe de France.

Le terme championnat doit être remplacé par 1<sup>ère</sup> rencontre ou tournoi national. Il est précisé qu'en l'attente de la prochaine campagne de délégation (automne 2020), la discipline doit appliquer le règlement international CMAS de la discipline.

#### **6 – Demande d'aide financière du comité Normandie :**

Du 6 au 16 juin 2019, se déroulera à Rouen le 30<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armada et le 75<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement. La FFESSM sera présente sur site au travers les Comité Régional, CODEP et clubs. Demande du bassin mobile. Demande d'aide à hauteur de 4000 € pour cette animation.

##### **Résolution 19/037 :**

Vote : aide exceptionnelle.

Contre : 0 Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

#### **7 – Demande de financement d'un Comité régional pour une base fédérale :**

Le dossier consiste à renouveler la station de compression sur la base d'Hendaye. Demande émanant du Comité Régional. Le compresseur arrive en fin de vie.

##### **Résolution 19/038 :**

Vote : Aide exceptionnelle de 20 000 € pour 2018.

Contre : 0 Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

\*\*\*\*\*

#### **Réunion du samedi 9 février 2019, 15h00-20h30 Comité Directeur National élargi**

##### **Présents :**

BLANCHARD Jean-Louis – CARON Hélène – CELLI Caroline – COSSON Valérie - CURE Anne Edith – DI MEGLIO Frédéric – DINDINAUD Jean Louis – DUNAC Pierre – GAUCHET Sylvie – GRANDJEAN Sébastien – LAMBINET Michel – MARTIN Claude – MASSEL Marielle – VRIJENS Jo - ZIANE Myriam

**Absente et excusée :** ALLEGRE Sébastien - DELCAUSSE Chantal – FURNE Myriam - LIZERO François – MAIRE Olivier – MARC Pascal – MERLO Francis – SAVOUREY Patrick

##### **Assistaient également :**

Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Alain DELMAS	Chargé de missions
Sophie MAES	Secrétaire de séance
Richard THOMAS	DTN
Carl WILLEM	Médecin coordinateur

##### **Présidents Comités Régionaux :**

- Mr Bernard LABBE	Nouvelle Aquitaine
- Mr Jean Yves REDUREAU	Bretagne Pays de la Loire
- Mr Pascal MARC	Centre – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Jo VRIJENS	Corse
- Mr Bernard SCHITTLY	Est
- Mr Antoine MAESTRACCI	Guadeloupe – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Francis MERLO	Ile de France – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Philippe DAVID	Ligue des Pays Normands
- Mr Lucien LOUISON	Martinique – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Bruno ENGELS	Hauts de France
- Mr Jean Pierre LE ROUX	Nouvelle Calédonie – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Jean Marc CHAREL	La Réunion – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Daniel RICCARDI	Auvergne Rhône Alpes
- Mme Victoire TETOKA	Polynésie Française – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Frédéric DI MEGLIO	Sud - Provence Alpes Côte d'Azur
- Mme Nicole BOULAY	Occitanie - Pyrénées Méditerranée

### **1 – Point du Président (JL. Blanchard) :**

- Point CNOSF, CNDS, Nouvelle Gouvernance du sport (Agence nationale du sport).
- Code du sport.
- Filière pro.
- JO 2024.
- Préfectures maritimes.
- Conseil des régions à l'AG et Assises des OD les 12 (Après-Midi) et 13 (matin) octobre, après le CDN.

### **2 – Compte rendu Convention d'Objectif (COHN) et Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) :**

Le DTN fait état du travail et des étapes de validation de la CO et de la CPO avec le Ministère des Sports et sa cellule « performance 2024 » pour ce qui concerne le haut niveau

#### **Performance 2024 – COHN 2019 :**

Concerne exclusivement la NAP, seule discipline reconnue de haut niveau.

Le volume financier validé est de 176 992 € (budget en légère progression) dont 18 000€ de soutien individualisé (dit d'aides personnalisées) transitant par le CNOSF.

#### **Développement - CPO 2018/2020 :**

Le volume financier validé est de 88 000 € par an dont :

- Projet équipement : 39 000 €
- Projet carnet de plongée / BioObs : 29 000 €
- Projet Sport Santé / Sport Bien être : 20 000 €

Effectif des conseillers techniques sportifs (CTS) confirmé sur la période : 6 CTS dont 1 DTN, 1 CTN et 4 CTR.

Rappel de la menace de suppression des 1600 postes de CTS

### **3 – Point du Trésorier Général :**

Exercice 2018 :

- Licences : 140 702 (+ 916) licences dont : 844 licences à 1 €, 95 842 licences hommes (68 %), 43 830 licences femmes (32 %), 123 766 soit + 142 licences adultes, 11 362 soit + 502 licences jeunes, 5 574 soit + 272 licences enfants.
- Cartes : 64 311 cartes vendues au 31 12 2018 en baisse de 514 par rapport à 2017.

Tendance à la clôture :

- Produits : Vente de licences : 3 249 230 € soit + 15 792 € par rapport aux prévisions. Ventes de cartes 713 175 €, - 1 150 € par rapport au prévisionnel, vente de fournitures 134 657 €, - 6 843 € par rapport au prévisionnel et vente de vêtements 12 854 € soit + 5 854 €. Baisse des abonnements Subaqua au 31 12 2018, - 291.
- Charges : Masse salariale, économie de 51 329 € par rapport au prévisionnel (recrutement en cours d'exercice). Achat de fourniture fédérale + 53 844 €. Frais AG dépassement de 19 791 €. Salon dépassement de 6 000 €. Pour les autres postes de charges : RAS.  
Réalisation des commissions au 31 12 2018 : 953 371 € soit 93,4 % de réalisation.  
Aide aux OD : 100 000 € à 120 000 €.
- Résultat prévisible à ce jour sous réserve des dernières écritures : - 30 000 € à - 53 000 €.

### **4 – Point sur la rétrocession des licences :**

Explications concernant l'aide supplémentaire sur les ristournes aux CODEP.

4 familles de CODEP : de 0 à 500 licences, de 500 à 1000 licences, de 1000 à 3000 licences et au-dessus de 3000 sur un système dégressif. Enveloppe complémentaire qui devra être réévaluée annuellement.

Cette ristourne sera versée avant l'AG et directement aux CODEP.

### **5 – Point du secrétaire général :**

- CDN de Juin : 31 mai au 2 juin en présence des Présidents de commissions.
- CDN d'octobre : 11 et 12 octobre 2019 en présence des Présidents de commissions et régions.
- Assises Nationales de la FFEISSM : 12 (AM) et 13 (matin) octobre 2019.
- CDN de février 2020 : 7, 8 et 9 février 2020 en présence des Présidents de régions.
- AG de 2020 à Aix Les Bains dates à venir.
- JO 2024 : d'ici la semaine prochaine, communication pour défendre le projet. Page et com Facebook.
- Rendez-vous chez Décathlon en Belgique. Un courrier d'info sera adressé aux régions.

### **6 – Communication 2019 FFEISSM :**

Présentation ; Un kit sera adressé aux Clubs, SCA et OD début avril.

Déclinaison en régions.

## **7 – Point sur les SCA :**

39 structures ont été radiées depuis le début de l'année fédérale. Consultation des Présidents de région avant les décisions de renouveler les agréments. 14 nouveaux agréments.

Chiffre d'affaire en augmentation des SCA. CA global des SCA classifiées en augmentation de 10 %.

## **8 – Discussion sans vote autour de la représentativité des SCA :**

Le 2 mars, réunion avec les SCA. Lors de l'AG nationale, en séance plénière, demande d'avoir la possibilité de faire une communication sur les SCA. *Information SCA* à rajouter sur l'ordre du jour.

L'ensemble des présidents de régions présents n'ont pas émis d'avis défavorable à l'augmentation du pourcentage de représentativité des SCA (passer de 10% actuellement du poids de votation maximal à 20%).

Débat sans décision. Décision au CDN de l'AG : une motion sera rédigée pour passer le poids de votation de 10 à 20 %. En cas d'acceptation par le Comité Directeur National, cette proposition de modification statutaire sera soumise à la plus prochaine AGE organisée dans le cadre de toute éventuelle modification statutaire imposée par le Ministère des sports et ce, pour éviter la constitution d'un AGE spécifique à ce point sur le poids votatif.

## **9 – Evolution de l'application TIV :**

### **Bilan global au 1<sup>er</sup> janvier.**

88 829 blocs enregistrés au 1<sup>er</sup> janvier 2019, 10 802 TIV enregistrés dans la base. 328 sessions de formations TIV enregistrées avec 3 696 TIV certifiés.

Visites en 2018 : 87 765, grosse activité. TIV actifs 8 684.

4 évolutions de l'application TIV proposées :

### **Evolution 1 :**

- création d'un accès dédié aux TIV dans la base documentaire : Seulement 3 accès actuellement public licencié et formateur. Création d'un accès spécifique aux TIV dans la base documentaire avec accès aux blocs qui les concernent.

### **Evolution 2 :**

- Création d'une vignette TIV à apposer sur le bloc visité (volontaire, pas d'obligation). Pas de retour du macaron. Aujourd'hui rien n'est apposé sur le bloc. Création d'une option de vignette à apposer sur le bloc après impression sur un papier auto-collant « waterproof ». Double objectif : afficher la signalétique FFESSM sur les blocs concernés ; permettre très rapidement aux gonfleurs d'accéder aux infos actualisées et fiables sur la bouteille.

\* *Option 1* : impression attestation de visite

\* *Option 2* : impression vignette. Donc traçabilité grâce au QR Code.

Pour les clubs/SCA : option de cumul des vignettes sur une même planche à imprimer.

Les options 1 et 2 sont proposées dans le cadre de la maintenance du site, sans surcoût d'investissement.

**Evolution 3 :** Création d'un accès dédié aux clubs/SCA et Formateurs pour voir les formations. Actuellement accès aux sessions de formation en cours. Création d'un accès spécifique aux Présidents de clubs, exploitants de SCA et autres formateurs en lecture seule pour consulter les formations en cours.

**Evolution 4 :** Création d'un club virtuel pour tests et essais en formation. Actuellement, lors des sessions de formation les formateurs pour démonstration utilisent souvent des clubs/SCA réels et existants. Lors de chaque enregistrement de session de formation, l'application génère automatiquement un club virtuel. Les formateurs et stagiaires utilisent ce club virtuel avec toutes les fonctionnalités de l'application. Lorsque la session est terminée et clôturée sur l'application, le club virtuel est automatiquement supprimé et toutes ses données avec.

Les évolutions 3 et 4 sont proposées avec un coût cumulé chiffré par le développeur aux alentours des 23.000 euros HT

Evolution 1 et 2 : mises en œuvre dès que possible

### **Résolution 19/039 :**

Vote :

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

Evolution 3 et 4 : mise en œuvre différée ; option 3 : selon estimation financière isolée : option 4 : envisager une option moins onéreuse ou éventuellement sur 2020.

### **Résolution 19/040 :**

Vote :

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

## 10 – Site internet point à date :

Présentation de la version de démo. Aucune obligation d'utilisation du carnet et libre utilisation.  
Démonstration à l'AG de Brest avec un stand.

## 11 – Sport scolaire UNSS :

Recensement des projets avec des activités subaquatiques en milieu scolaire : 70 projets recensés, + 3000 élèves initiés ou plus. 50 % de projets pédagogiques pluridisciplinaires, 90 % en partenariat avec un club FFESSM. 19 sections sportives, 2/3 de formations qualifiantes, portes d'entrée dans la ffessm.

Commission Nationale Mixte (UNSS+FFESSM) : concrétisation de la convention signée en mai 2016.

*Quels intérêts pour la FFESSM ? :*

- Nomination d'interlocuteurs pérennes au sein de l'UNSS et de l'Éducation nationale (EN).
- Activités subaquatiques mises au programme national de l'UNSS.
- Formation des enseignants aux activités subaquatiques par l'EN aux frais de celle-ci.
- Initiation d'un nombre de jeunes sans commune mesure avec ce que l'on peut faire dans nos clubs.  
Accent mis sur les activités sans scaphandre.

*Qui siègera à cette commission :* 6 personnes de la fédération dont le DTN, l' élu en charge du dossier au sein du CDN (Hélène CARON) et 4 représentants de la FFESSM spécialisés dans la pratique et la pédagogie avec les jeunes.

Quels engagements pour la FFESSM :

- Première formation d'enseignements référents pour chaque académie.
- Déterminer des contenus de formation et fournir des ressources pédagogiques utilisables pour les enseignants d'EPS.
- Aide à l'organisation d'un challenge national hivernal en piscine.
- Aide à l'organisation d'un challenge national estival.

Besoin de signer une convention entre UNSS et FFESSM pour préciser les engagements de ce partenariat.

Signature à prévoir en 2019.

## 12 – Secourisme fédéral :

Rappel. C'est un dossier particulièrement complexe et lourd. Hommage à l'équipe en place qui fait fonctionner le secourisme fédéral, sans faille, depuis de si nombreuses années.

## 13 – Relations internationales :

Relations avec des pays *amis* avec mise en place de conventions. Partage avec le Canada, Luxembourg, Belgique, Maroc, Allemagne et Djibouti.

## 14 – Point informatique fédérale :

Un audit de sécurisation a été réalisé sur le système informatique de la fédération. Une mise à jour de la sécurité du réseau entrainera un coût pour la fédération.

## 15 – Point du DTN :

### **Projet de Performance Fédéral et Pôle France**

Le DTN fait état du fonctionnement des 2 pôles France de NAP ouverts en septembre 2018 à Aix-en-Provence et Rennes en appui sur les clubs élites locaux, respectivement le Pays d'Aix Natation et le Cercle Paul Bert et en lien avec les Comités régionaux de PACA et de Bretagne Pays de Loire. L'ouverture de ces 2 structures a induit le recrutement par la fédération de 2 entraîneurs nationaux à savoir Cyril AOUBID sur le PF d'Aix-en-Provence et de Hugues BRILHAULT sur le PF de Rennes.

Rappel : l'objectif des PF est d'alimenter les équipes de France

### **Organisation des commissions nationales sportives**

Le DTN fait état de son action auprès des CNS pour permettre à celles-ci de répondre à leurs missions telles que prévues dans les statuts et le RI de la fédération.

Un organigramme type est présenté et diffusé avec, dans la discipline, en sus du président, du chargé des finances et des deux vice-présidents :

- Un responsable de l'animation nationale en charge d'identifier des compétences pour établir et gérer les règlements sportifs, le calendrier national, l'homologation des sites de compétition, les juges et les arbitres, le classement numérique national
- Un responsable de la formation en charge d'identifier des compétences pour établir et gérer, le règlement formation, l'école française de la discipline, les formations de cadres (moniteurs, entraîneurs, juges, arbitres, organisateurs), les actions de protection des pratiquants et de prévention (sécurité)
- Un responsable de la communication et de l'animation du site web

## 16 – Questions diverses :

- **Avancées sur EPI et rencontre interministérielle demandée en septembre (Question de Fred Di Meglio) :** aucune réponse reçue du Ministère... Un courrier a été rédigé avec 7 annexes faisant notamment état d'avis divergents d'un département à l'autre. Il a été demandé un avis unique concernant les EPI. La FFESSM a pris l'attache des grands acteurs de la plongée. Le Directeur des sports n'a pas répondu.  
La FFS utilise la position de la FFESSM.

- **Possibilité aux CODEP de délivrer des N1, N2, N3 de plongée (Daniel Riccardi, DR) dans un cas exceptionnel lors d'une sortie organisée dans un CODEP et en cas de manque de cadres dans un club :** un OD n'est pas là pour concurrencer ses propres clubs. Il ne devrait pas pouvoir délivrer des brevets. Il y a des cas exceptionnels (Ex. :-clubs ne disposant pas de cadres appropriés) qui doivent permettre une mutualisation des cadres d'autres clubs. La saisie doit se faire alors sur le club et non sur le CODEP.

\* **Mise en place d'une formation de « contrôleur » du matériel soumis aux EPI (B.Schittly) :** Demande de la part d'un certain nombre des présidents de clubs. Avant de répondre à cette question, il faut attendre une réponse univoque du Ministère.

\* **Projet convention proposée par le comité BPL :** « L'Institut régional du sport santé nous a questionné. Ils organisent des sessions de maîtres-nageurs (BEESAN) et souhaitent, dans leur cursus, leur apporter une formation spécifique à la nage avec palmes ». Demande à croiser avec la Commission nationale.

\* **Quelle participation financière des régions aux événements nationaux ? (DR) :**

Rappelle sur le règlement commun en matière d'animation sportive.

- Une compétition a une territorialité définie : nationale, inter-régionale, régionale ou départementale.
- La FFESSM peut déléguer l'organisation des compétitions à ses organes déconcentrés (Comités régionaux – Comités départementaux) ou à ses structures membres (Clubs – Structures Commerciales Associées) et ce, quel que soit le niveau territorial de la compétition.
- Tous championnats de France, toutes compétitions nationales et inter-régionales officielles doivent être cautionnés par le Comité régional dont dépend le site d'organisation préalablement à leur inscription officielle au calendrier national fédéral de la discipline.
- L'acte de cautionnement consiste à se porter garant de l'organisation (faisabilité...) et à se substituer à l'organisateur en cas de manquement ou de désistement de ce dernier.

Si le budget d'une compétition officielle et le modèle économique associé sont de la responsabilité de l'organisateur et ce, quel que soit son niveau territorialité, cette territorialité induit néanmoins de fait une responsabilité de la structure correspondant au niveau territorial de la compétition au travers notamment :

- Un montant d'inscription (fixé par le national pour les compétitions nationales et inter-régionales ; par le régional pour les compétitions régionales...)
- Un apport en ressources humaines et matérielles contribuant à la bonne réalisation de la compétition et à la prise en charge financière des frais afférents (définis avec le DTN et le trésorier général lors de la réunion budgétaire avec chaque CN pour ce qui concerne le niveau national et inter-régional et se traduisant par la prise en charge sur le budget de la CN concernée, par exemple, des frais de déplacement et d'hébergement des juges ou des arbitres « clés » de l'organisation, du chronométrage électronique, du matériel de sécurité, etc... en fonction des spécificités de chaque discipline)

Ce rappel concerne uniquement les compétitions officielles (championnats et compétitions sélectives) et non les compétitions « open » ; ces dernières relevant de la seule responsabilité de l'organisateur.

\* **Opération de promotion de la licence à 1 euro sur la région Occitanie couplée avec le niveau 1 :** L'ensemble à 13 euros. Il y a une perte sur les ristournes pour les CODEP et la Région. Ce n'est pas pour l'instant reproductible sur l'ensemble du territoire. S'il y a d'autres régions qui veulent le faire, il faut que les régions interrogent leurs CODEP (décision à prendre *in fine* par le CDN).

OK pour l'Occitanie pour cette année.

**Résolution 19/041 :**

**Vote : sur proposition du comité Occitanie renouvellement de l'opération licence à 1 € pour les mois d'été.**

**Contre : 0      Abstention : 0**

**Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**

\* Les rapports et questions au CDN déposés par les Commissions seront dorénavant transmis aux Présidents de régions.

\* Le rédacteur en chef part à la retraite il signe son dernier Subaqua. Le nouveau rédacteur en chef sera présenté lors du CDN à l'AG, et lors de l'AG plénière.

\* Rappel décision : Semi-dématérialisation de la licence. La licence 2019/2020 qui nait le 15 septembre 2019 sera une licence sans année de référence. Elle sera donc délivrée sans terme avec les informations dans le QR code.

\*\*\*\*\*

### **Réunion du dimanche 10 février 2019, 9h30-12h00 Comité Directeur National élargi**

#### **Présents :**

CARON Hélène – CELLI Caroline – COSSON Valérie - CURE Anne Edith – DI MEGLIO Frédéric – DINDINAUD Jean Louis – DUNAC Pierre – GAUCHET Sylvie – GRANDJEAN Sébastien – LAMBINET Michel – MARTIN Claude – MASSEL Marielle – VRIJENS Jo - ZIANE Myriam

**Absente et excusée :** ALLEGRE Sébastien – BLANCHARD Jean Louis - DELCAUSSE Chantal – FURNE Myriam - LIZERO François – MAIRE Olivier – MARC Pascal – MERLO Francis – SAVOUREY Patrick

#### **Assistaient également :**

Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Sophie MAES	Secrétaire de séance
Richard THOMAS	DTN

#### **Présidents Comités Régionaux :**

- Mr Bernard LABBE	Nouvelle Aquitaine
- Mr Jean Yves REDUREAU	Bretagne Pays de la Loire
- Mr Pascal MARC	Centre – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Jo VRIJENS	Corse
- Mr Bernard SCHITTLY	Est
- Mr Antoine MAESTRACCI	Guadeloupe – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Francis MERLO	Ile de France – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Philippe DAVID	Ligue des Pays Normands
- Mr Lucien LOUISON	Martinique – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Bruno ENGELS	Hauts de France
- Mr Jean Pierre LE ROUX	Nouvelle Calédonie – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Jean Marc CHAREL	La Réunion – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Daniel RICCARDI	Auvergne Rhône Alpes
- Mme Victoire TETOKA	Polynésie Française – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Frédéric DI MEGLIO	Sud - Provence Alpes Côte d'Azur
- Mme Nicole BOULAY	Occitanie - Pyrénées Méditerranée

#### **1 – Développement durable :**

- **Politiques de la mer et du littoral :** les documents de planification du milieu marin DSF. Colloque sport et environnement : la place de la plongée. Phase de consultation définitive. L'enquête publique va être lancée avant l'été.

#### **- Les documents stratégiques de façade :**

Objectifs : définir où et comment s'exerce chacune des activités humaines dans les eaux sous juridiction française.

1 document par façade

La plongée absente des cartes de vocation carence de données de l'Etat idem pour les sports nautiques.

Position de la FFESSM :

Face à cette carence :

- Indiquer une zone de sensibilité (0-60m)
- Demander un diagnostic « plongée » préalable à la délivrance d'autorisations administratives dans cette zone.

Communication nationale auprès du CNML et du Ministère des sports.

Communication auprès de l'ensemble des CODEP et CR, pour relai si besoin dans les consultations locales.

Enquête publique 2<sup>ème</sup> trimestre.

#### **- Colloque Sports nautiques et environnement du 29 au 30 novembre 2018 à Quiberon :**

- \* Co-organisé par le Ministère des Sports et l'Agence française pour la biodiversité.
- \* Une centaine de participants, essentiellement des DRJS et étudiants.
- \* Intervention de chercheurs sur l'interaction sport-milieu naturel
- \* Belle visibilité de la FFESSM : intervention + table ronde.

Zoom : enquête sur le rapport à la nature et à la mer par les sportifs – 7 sports en milieu marin parmi lesquels la plongée sous-marine, sur 2 littoraux : Bretagne et Occitanie.

Les résultats de l'enquête sur les plongeurs, comparés aux autres sportifs, témoignent de la pertinence des actions de sensibilisation conduites par la FFESSM et ses clubs.

## 2 – Comment aborder la fin programmée en 2019 du CNDS et l'arrivée de l'Agence nationale des Sports (ANS) :

### **Enjeux et conséquences potentielles pour les Régions (D. Riccardi –DR-)**

Création de l'Agence des sports : Évolution financements institutionnels.

Présentation du comité AURA en quelques chiffres.

Un fonctionnement global, intégrant largement les CODEP, lié à l'historique du comité et en particulier à la fusion Liges/comité régional qui collectaient et distribuaient des fonds CNDS régionaux et contrat d'objectif avec le Conseil Régional.

Comment ça marche : une campagne budgétaire globale CODEP + commissions AURA. Choix des actions par rapport au Plan dév.. Pour les actions confiées aux CODEP, le comité AURA règle les factures fournisseurs et intègre les paiements participants correspondants encaissés au niveau CODEP.

Les faits : CNDS global (CODEP+AURA) en 2017 : 72 000 € (déjà en retrait par rapport à 2016).

CNDS global en 2018 : 33 000 €, perte CODEP 39 000 €. CNDS en 2019 ? risque perte CODEP : 72 000 €.

Notre processus budgétaire 2020 commence en juin 2019 pour une décision prise fin octobre 2019.

Il y a 72 000 € en jeu, en considérant le contrat d'objectif du Conseil Régional stable.

Pour fixer les grandeurs, les ristournes sur licences sont de 170 000 € pour AURA et 47 000 € CODEP.

Débat.

Demande de remontée d'informations des régions et CODEP.

Demande de réunion du « conseil des régions » plusieurs fois en 2019 et 2020.

## 3 – Calendrier des AG en 2020 :

Point.

Contrairement à ce qu'il faisait jusqu'à présent, le Ministère ne dérogera plus au principe du 31/12 pour l'élection des nouvelles équipes dirigeantes ce qui conduit la Ffessm à s'orienter vers une organisation en année civile en 2020.

Il faut identifier les difficultés au niveau régional et au niveau des CODEP.

Clôture au 31/12, saisie des dernières écritures en janvier. Grandes difficultés pour produire les documents fin mars. Pour une clôture au 31/12 il faut 3 mois avant pour préparer les documents.

Il est demandé aux Comités Régionaux de communiquer les modes opératoires envisagés pour une photographie de la situation.

## 4 – Sport Santé :

Priorité au niveau de l'Etat.

Le Comité Sud avait demandé d'être la Région pilote sur ce dossier. Recensement au niveau des clubs et SCA.

Sensibilisation des moniteurs au niveau de la technique et entraîneurs d'apnée et nage avec palmes.

Création d'un module pédagogique.

Module de formation : Frédéric DI MEGLIO.

Médicosport : MFN et Médecin coordinateur.

Développer cette information, à l'étude (Cf. ci-dessus) : formation dans les régions après recensement.

Fin du CDN à 12h00.

Le Secrétaire Général de la FFESSM  
Sébastien GRANDJEAN



Le Président de la FFESSM  
Jean-Louis BLANCHARD

